

AU COIN DU FEU

SOUS LA DIRECTION DE Mlle ATTALA

CONCOURS DES DAMES

Ont envoyé copie de leur réponse primée : Bien humble, Vieille fille, Zéna, Canadienne, Agnès, Primorose printanière, Paul Hyssonne, Marguerite des bosquets, Sursum Corda.

Nous attendons les copies de : Ave, Ruban bleu, Ethel.

Prière à ces dames de nous les envoyer sans retard.—A.

CAUSERIE

A PROPOS D'HÉRITAGE

Je vous plains de tout mon cœur, ma pauvre Marie, dis-je à mon amie tout en pleurs. Elle venait de me confier le genre de vie plus que modeste, pour ne pas dire indigent, auquel la livraient les singulières dispositions testamentaires de parents aveugles et imprévoyants. "Si mon père m'eût élevée, pauvrement soupirait-elle, et s'il fut mort moins riche encore ; mais le passé me semble un rêve doré et je songe que mes frères ont bénéficié d'une bien large part, tandis que moi, qu'on semblait chérir pourtant, j'ai peine à prélever la somme nécessaire à l'achat de vêtements convenables pour ma condition, quand le prix de ma pension, assez minime pourtant, est payé. Est-ce assez triste et injuste ? Que pouvais-je répondre ? D'ordinaire, une parole bienveillante est un baume à la douleur. Hélas ! Je n'avais que cela à lui offrir. Je l'encourageai de mon mieux et je puisai dans cet entretien le sujet de cette causerie.

S'explique-t-on bien pourquoi un père et une mère, dont l'affection et la sollicitude semblent bien partagées entre tous leurs enfants, agissent par testament d'une manière si partielle, et j'ajouterais si injuste à l'égard de certains de leurs descendants. Comme d'ordinaire, dans le partage des biens de famille, ce sont les sœurs qui sont frustrées à l'avantage de leurs frères, je n'hésite pas à toucher ce sujet délicat, épineux peut-être, mais à propos, toujours.

Je sais que l'influence des épouses et des mères est souvent d'un grand poids dans les dernières dispositions paternelles, et quelquefois, la femme elle-même qui survit à son mari, semble en ce moment si grave, rétrécir son cœur de mère à l'endroit de quelques-uns des siens. Pourquoi cette anomalie ? Dans l'esprit populaire et surtout dans le cœur des parents, une fille ne vaut-elle pas un fils, une sœur ne vaut-elle pas un frère ? Aurions-nous donc conservé quelques vestiges vulgaires des ignorantes nations sauvages à l'égard de la valeur de la femme ? Comme si cet être, si intelligemment tendre, ne pouvait rien comprendre, ne pouvait rien ressentir, ne pouvait rien juger sainement.

La valeur morale n'est-elle pas la plus grande de toutes les valeurs ? Et la femme, à qui la société elle-même, demande une si grande pureté de vie, de qui l'homme réclame des secours si pénibles et si puissants pour son enfance et sa vieillesse, du dévouement, de la consolation et du bonheur pour sa vie tout entière, ne la possède-t-elle pas cette valeur morale dans une proportion telle que bien peu d'hommes peuvent y atteindre ? Quant à l'intelligence, l'on pourrait dire, sans trop blesser la vérité, je crois, que dans cette lutte bizarre entre les sexes, où se débat si vaillamment le féminisme, l'homme qui se vante d'être de beaucoup le plus fort l'est souvent plus, (restrictions à part) par la force de ses muscles que par celles de ses arguments. Nous cédonc bien volontiers à ces messieurs cette supériorité sur nous, de même, celle aussi qui résulte de longues études approfondies ou d'une expérience sagement acquise. Mais de là à prétendre

que l'homme peut jouir à lui seul de tous les privilèges, abuser de tous les droits, se targuer de tous les avantages au préjudice et au détriment de la femme, et cela, de droit presque divin, il y a loin de cette haute conception, de ce jugement solide et surtout, de cette saine morale que Dieu donne aux dictateurs de ses lois et qui font la conscience des peuples et des rois.

Qu'on me pardonne cette digression, je reviens vite à mon sujet. *Vox populi, vox Dei*, dit-on quelquefois, ce n'est pas toujours vrai. Ce que le peuple fait parce qu'il est mal éclairé ou mal dirigé, ce n'est pas une raison pour que chacun le fasse. Ainsi l'on verra des parents tester de telle manière parce que les choses se font ainsi habituellement. Nos fils ! il faut bien qu'ils soutiennent l'honneur du nom, la position de la famille. Chefs de familles à leur tour, il leur faudra bien continuer notre genre de vie. L'établissement des fils, c'est tout. Nos filles ! Bah ! leur mari les feront vivre. N'est-ce pas là ce qu'on entend dire tous les jours ? Et pourtant, réflexion faite, a-t-on songé que le fils est à même d'augmenter considérablement son patrimoine, s'il reste célibataire surtout. Son talent, son travail et son individualité le serviront assez facilement, pour ne pas dire infailliblement. De son côté, votre fille ne peut compter pour vivre, si elle ne se marie pas, que sur les revenus d'une juste part à laquelle elle a un droit légitime, après tout. Si vos moyens lui font cette part trop petite, il faudra bien qu'un travail un peu rémunérateur y supplée. Et croyez-vous que le travail féminin, exploité comme il l'est de nos jours, mène à la fortune, dans notre pays surtout ? Trop heureuse, si à force de privations, elle arrive à se former une petite ressource pour le vieil âge. Puis, qui empêche votre fils de joindre à sa part d'héritage celle, souvent plus forte, d'une femme jolie, aimable et aimée. Je ne veux pas ici encourager les coureurs de dot qui n'apprécient que le magot ; cette vilaine engeance me répugne énormément. Mais enfin, si un jeune homme honnête, travaillant et habile rencontre, (et elles ne sont pas rares) une jeune fille charmante qui lui plaît et qui est riche, est-ce là une raison suffisante pour qu'il la fuie ? Non, n'est-ce pas ? Ai-je besoin d'ajouter que fort peu agissent ainsi d'ailleurs. Et autrement, si les talents de quelques-uns sont nuls ou médiocres, n'ont-ils pas quelque moyen chanceux à leur avantage de se faire vivre par quelque sotte énamourée qui fait consister son bonheur dans la possession d'un mari quelconque, élégant, *very dandy*, ou possédant un titre de noblesse ou de profession, dont souvent le vide et le creux ne se remplissent jamais d'écus bien sonnants. "Je conseillerais à un sot de n'épouser qu'une sotte," a dit avec raison je ne sais plus quel écrivain. Ils sont heureux de leur mutuelle sottise et ne sont pas tentés de se la reprocher.

De son côté, votre fille ne peut, sans blesser sa dignité et les convenances, se mettre à la recherche du parti qui lui convient : le grand nombre de jolies et riches concurrentes diminuant considérablement pour elles les chances d'un avenir assuré, conforme à son éducation et à sa position sociale actuelle. Qui ne sait que les bons partis d'aujourd'hui, à la position bien établie, j'entends, convergent surtout autour de l'attrayante richesse ou de la remarquable beauté ? L'humble fille sans dot, qui n'a que son cœur et les trésors d'affection qu'il renferme à donner à l'époux qui la choisit et qu'elle accepte, sachant que sur ce bras noble et courageux elle peut sûrement s'appuyer, peut-elle espérer, du moins, qu'à l'heure du partage des biens de famille, elle aura le bonheur de pouvoir aider de sa part le compagnon de sa vie qui l'aura épousée sans fortune, assumant ainsi le plus grand fardeau de responsabilités et de soucis qui incombe à un jeune homme, débutant dans la vie de ménage rien qu'avec son talent, son courage et son amour.

Et encore autrement, si les parents, sur des prévisions bien fondées quelquefois, redoutent la prodigalité ou l'inconduite de leurs gendres, est-ce là un motif bien raisonnable pour diminuer sensiblement la part de succession de leurs filles ? A mon humble avis, non. Les contrats de mariage en séparation de biens sont maintenant en vogue heureusement, et si la loi ne donne pas à la femme mariée le contrôle absolu de ses biens, sans une certaine autorisation maritale, du moins, arrive-t-elle à protéger assez efficacement la femme contre le mari qui abuserait de ses prérogatives autoritaires.

Que de soucis, que d'embarras, que de troubles, suscite parfois un testament mal fait ! Que de conséquences terribles ou fâcheuses, il résulte d'un désir mal exprimé, d'une volonté incomprise, ou encore d'un jugement affaibli ! Nos annales judiciaires et légales sont remplies de ses sortes de litiges.

Je veux vous citer un testament *joliment fait*, dont les conséquences se produisent sous nos yeux tous les jours. Un père de famille, honnête cultivateur, amassa durant sa vie laborieuse une bonne petite fortune. Quand arriva le moment de transmettre ses biens à ses successeurs, savez-vous ce qu'il fit ? Il donna à chacun de ses trois fils un héritage de dix mille dollars. Deux filles seulement étaient issues de cette union. L'aînée, peu jolie, avait réussi à épouser, à l'aide des espérances peut-être, un brave garçon honnête et travaillant, mais sans fortune. Quand le beau-père mourut, le jeune ménage était en voie d'avoir une nombreuse famille, croiriez-vous ce dont la jeune mère hérita ? Mille dollars ! Aujourd'hui, le courageux père, déjà mûr, en est encore à ne compter que sur la vigueur de ses deux bras pour arriver à soutenir ses neuf enfants. De son côté, la pauvre mère se décharne au travail et aux privations de toutes sortes pour sauver de la misère ses chers enfants, tandis que les biens de son père servent à la jouissance de ses frères et de leurs compagnes, superbes femmes, épousées pour leur grâce et leurs charmes naturels qu'elles savent si bien compléter par l'étude de la peinture, de la musique, ainsi que par les riches toilettes qu'elles étalent dans nos réunions mondaines. La plus jeune sœur, dernier enfant de la famille, n'est plus très jeune. Elle vit chez son aînée, dans l'attente d'un mari acceptable qui ne se présente pas. Dans ce cas, les parents de ces enfants ont donc travaillé plus pour le bonheur de leurs bruns que pour celui de leurs propres filles.

Autre cas. Je connais un bon épiciier, possesseur d'une fortune aux écus bien comptés et surtout bien gagnés, dont le fils est à compléter à Paris un cours interminable d'un art quelconque. Ce qu'il en a fallu écouler de ces sous de comptoir, ce qu'il en a fallu de ces monnaies blanches échangées contre denrées alimentaires, pour subvenir à l'entretien ou aux dépenses plutôt, du fils exilé, si loin, si malheureux ! bas, si profondément absorbé surtout, dans ces études sérieuses qui doivent un jour auréoler le nom de son père et le sien, d'une gloire si grande et si belle ! Que deviennent les petites sœurs durant ce temps ? On les a vite retirées du couvent. Elles ont acquis la science nécessaire et les notions de calcul suffisantes pour aider au négoce du père et continuer son œuvre aussi stupide qu'injuste. Pauvres petites ! dans leur profonde naïveté, elles croient sans doute que le frère pour qui elles se désintéressent si grandement, sera aux jours de malheur, le pilier de la famille. Peut-être elles comptent vraiment sur la fréquence des cas de ce genre ?...

Loin de moi l'idée de vouloir nuire aux études des fils. J'apprécie trop la valeur d'une instruction solide et complète. Mais de grâce, que les pères et les mères ne se laissent pas éblouir par cette vaine gloire d'un fils artiste, poète ou savant. Qu'ils sachent considérer les déboursés déjà faits, les dépenses énormes pour défrayer un long cours d'étude. Qu'ils sachent aussi comprendre que ces deniers ont été donnés, par eux, à leurs fils, afin de leur en faire produire de plus nombreux encore et les mettre en état de ne plus compter, que sur eux-mêmes, pour ces fins. Dans les nombreuses familles surtout, que de choses il faut balancer avec équilibre ! Les enfants moins